

DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du quatre juin, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieucxé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, François BRIÈRE, David COLASSE, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Jimmy MEUNIER, Jean-Sébastien PROUVOT, Jean-Dominique SOMBRUN et Sylvie URRUTY.

Excusés :

Florence BREBION qui a donné pouvoir à Jean-Sébastien PROUVOT, Patrick DUPRÉ qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, Claudine LECHAT qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, Laurence PIEL-JOLY qui a donné pouvoir à François BRIÈRE et Isabelle ROYER qui a donné pouvoir à François BRIÈRE.

Secrétaire de séance : François BRIÈRE

DB n°27-2021 - MIEUXCÉ

OBJET : CONSULTATION PUBLIQUE « GESTION DE L'EAU ET DES RISQUES D'INONDATION »

Le Maire rappelle la consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021 portant sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027.

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et du projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027.
- **PRÉCISE** qu'il est pour une amélioration de la gestion de l'eau, mais qu'il faut également :
 - faire attention aux pollutions déjà existantes sur la commune (autorisées par la Préfecture) comme les épandages par la société Compagnies des Fromages et Richesmonts (CFR) et la Société Exploitation des Sources Roxane),
 - ne pas faire peser de charge supplémentaire sur les contribuables et/ou les communes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



Accusé de réception en préfecture
061-216102798-20210609-27-2021-DE
Date de télétransmission : 17/06/2021
Date de réception préfecture : 17/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du quatre juin, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieucxé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, François BRIÈRE, David COLASSE, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Jimmy MEUNIER, Jean-Sébastien PROUVOT, Jean-Dominique SOMBRUN et Sylvie URRUTY.

Excusés :

Florence BREBION qui a donné pouvoir à Jean-Sébastien PROUVOT, Patrick DUPRÉ qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, Claudine LECHAT qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, Laurence PIEL-JOLY qui a donné pouvoir à François BRIÈRE et Isabelle ROYER qui a donné pouvoir à François BRIÈRE.

Secrétaire de séance : François BRIÈRE

DB n°28-2021 - MIEUXCÉ

OBJET : *TARIF DE VENTE D'UN TERRAIN AU LOTISSEMENT DES AULNES – LOT 7*

Le Maire informe d'une contre-proposition reçue en mairie le 23 avril 2021 par courrier pour l'achat du lot n°7 de 1 443 m² sur le lotissement des Aulnes, au tarif de 35,00 € TTC le m² (soit un montant de 50 505 € TTC). Cette nouvelle proposition fait suite à la contre-proposition par le conseil municipal à 40,00 € TTC (délibération n°22-2021 du 12/04/2021).
Un débat s'en suit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (10 pour, 4 contre, 1 abstention) :

- **DÉCIDE** d'accepter la proposition pour le lot n°7 de 1 443 m² du lotissement des Aulnes au tarif moyen de 35,00 € TTC le m² soit un montant de 50 505 € TTC (hors frais de notaire). Ce tarif se décompose de la façon suivante : 40,00 € TTC les 1000 premiers m² et environ 23,71 € TTC le m² pour les 443 m² restant.
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du quatre juin, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieucxé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, François BRIÈRE, David COLASSE, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Jimmy MEUNIER, Jean-Sébastien PROUVOT, Jean-Dominique SOMBRUN et Sylvie URRUTY.

Excusés :

Florence BREBION qui a donné pouvoir à Jean-Sébastien PROUVOT, Patrick DUPRÉ qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, Claudine LECHAT qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, Laurence PIEL-JOLY qui a donné pouvoir à François BRIÈRE et Isabelle ROYER qui a donné pouvoir à François BRIÈRE.

Secrétaire de séance : François BRIÈRE

DB n°29-2021 - MIEUXCÉ

OBJET : AVENIR DU RESEAU DES BUREAUX DE LA POSTE

Le Maire informe qu'un courrier du syndicat départemental de l'Orne des activités postales et des télécommunications, reçu le 29 avril 2021 demande de prendre position sur le maintien des bureaux de Poste et l'arrêt de la diminution des heures d'ouverture au public.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis.

Madame le Maire étant employée par La Poste, se retire pendant les observations.

Le Conseil Municipal :

- **EMET** les observations suivantes : Le conseil municipal de Mieucxé est attaché à la préservation d'un service postal et est contre la diminution des horaires d'ouverture. Il faudrait plutôt songer à élargir les horaires de fin de journée afin de permettre l'accès au bureau de poste notamment aux personnes qui travaillent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du quatre juin, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, François BRIÈRE, David COLASSE, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Jimmy MEUNIER, Jean-Sébastien PROUVOT, Jean-Dominique SOMBRUN et Sylvie URRUTY.

Excusés :

Florence BREBION qui a donné pouvoir à Jean-Sébastien PROUVOT, Patrick DUPRÉ qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, Claudine LECHAT qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, Laurence PIEL-JOLY qui a donné pouvoir à François BRIÈRE et Isabelle ROYER qui a donné pouvoir à François BRIÈRE.

Secrétaire de séance : François BRIÈRE

DB n°30-2021 - MIEUXCÉ

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°22-2020 RELATIVE AU NOMBRE DE CONSEILLER DELEGUE

Par délibération n°22-2020 du 27 mai 2020, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le nombre de conseiller délégué. En application de l'article L.2122-18 du CGCT, « *le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal* ». L'avis du conseil municipal n'a pas à être sollicité (CE 4 juin 1997, Leduc, n° 170749).

En conséquence, Madame le Maire demande au conseil municipal de retirer la délibération n°22-2020 du 27 mai 2020.

Elle précise que le retrait d'un acte a un effet rétroactif et donc que la délibération est réputée n'avoir jamais existée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (14 pour, 1 abstention) :

- **DÉCIDE** de retirer la délibération n°22-2020 du 27 mai 2020 fixant le nombre de conseiller délégué,
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



DÉPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENÇON
COMMUNE DE MIEUXCÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du quatre juin, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieucxé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, François BRIÈRE, David COLASSE, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Jimmy MEUNIER, Jean-Sébastien PROUVOT, Jean-Dominique SOMBRUN et Sylvie URRUTY.

Excusés :

Florence BREBION qui a donné pouvoir à Jean-Sébastien PROUVOT, Patrick DUPRÉ qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, Claudine LECHAT qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, Laurence PIEL-JOLY qui a donné pouvoir à François BRIÈRE et Isabelle ROYER qui a donné pouvoir à François BRIÈRE.

Secrétaire de séance : François BRIÈRE

DB n°31-2021 - MIEUXCÉ

OBJET : LOCATION TARIÈRE

Suite à l'achat en 2020 d'une tarière thermique par la commune, le Maire propose la location de celle-ci et demande d'en définir les règles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la location de la tarière thermique uniquement aux habitants de Mieucxé, au tarif de 20,00 € TTC la journée ou 40,00 € le week-end,
- **DÉCIDE** la demande d'une caution pour la location de la tarière thermique de 400,00 €, une attestation d'assurance et un test de fonctionnement au retour du matériel,
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX



Accusé de réception en préfecture
061-216102798-20210609-31-2021-DE
Date de télétransmission : 17/06/2021
Date de réception préfecture : 17/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, sur convocation du quatre juin, s'est réuni en séance et en session ordinaire, sous la présidence de Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Nathalie RIPAUX, Francisco BRAVO-FRADES, François BRIÈRE, David COLASSE, Aurélien FONTAINE, Jean-Louis GUILMEAU, Jimmy MEUNIER, Jean-Sébastien PROUVOT, Jean-Dominique SOMBRUN et Sylvie URRUTY.

Excusés :

Florence BREBION qui a donné pouvoir à Jean-Sébastien PROUVOT, Patrick DUPRÉ qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, Claudine LECHAT qui a donné pouvoir à Nathalie RIPAUX, Laurence PIEL-JOLY qui a donné pouvoir à François BRIÈRE et Isabelle ROYER qui a donné pouvoir à François BRIÈRE.

Secrétaire de séance : François BRIÈRE

DB n°32-2021 - MIEUXCÉ

OBJET : INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Le Maire expose que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé, pour l'année 2021, comme suit :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Madame le Maire précise qu'il ne s'est déroulé aucune messe depuis 2018 et que la précédente avait eu lieu lors du comice de 2015 dans l'église de Mieuxcé. Madame le Maire indique que l'année dernière aucune indemnité n'a été versée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas verser d'indemnité au gardien de l'Église de Mieuxcé ne résidant pas dans la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Nathalie RIPAUX

